

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE RUMIGNY**  
**80680 RUMIGNY**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**RÉUNION DU 25 MAI 2020**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le lundi 25 mai à 18 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 13 mai par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Gérard ADT, Mme Céline BETHOUART, M. Nicolas BINOIST, Mme Marie-Claude BOUTIN, Mme Christine BRULE, M. Jean-Baptiste CARON, Mme Véronique DUQUESNE, M. Dominique EVRARD, M. Pierre FERCHAUD, Mme Graziella GRENON, Mme Dominique SCHAEVERBEKE, M. Eric LECUYER, Mme Florence MESSIO, Mme Nadine RUELLE, M. Frédéric SAPART.

Aucun absent.

Le Conseil Municipal désigne Mme Céline BETHOUART secrétaire de séance.  
Compte rendu affiché le 26 mai 2020.

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance est ouverte sous la présidence de M. Gérard ADT, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux qui a déclaré installer :

M. Gérard ADT, Mme Céline BETHOUART, M. Nicolas BINOIST, Mme Marie-Claude BOUTIN, Mme Christine BRULE, M. Jean-Baptiste CARON, Mme Véronique DUQUESNE, M. Dominique EVRARD, M. Pierre FERCHAUD, Mme Graziella GRENON, Mme Dominique SCHAEVERBEKE, M. Eric LECUYER, Mme Florence MESSIO, Mme Nadine RUELLE, M. Frédéric SAPART.

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs : Mme Marie-Claude BOUTIN, Mme Véronique DUQUESNE.

**2020-13 ELECTION DU MAIRE**

M. le Président procède à un appel de candidature.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

**Premier tour de scrutin**

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

A obtenu : M. Dominique EVRARD : 15 voix

M. Dominique EVRARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été installé. Il a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **2020-14 FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Monsieur le Maire explique que la gestion des affaires courantes de la Commune nécessite un investissement en temps et en personne très important.

Il propose au Conseil Municipal d'élire trois adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le nombre d'adjoints à trois.

### **2020-15 ELECTION DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à trois,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

M. le Président procède à un appel de candidature.

#### **- Election du premier adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

A obtenu : Mme Nadine RUELLE : 15 voix

Mme Nadine RUELLE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée première adjointe au Maire.

#### **- Election du deuxième adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 1

- suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 8

A obtenu : Mme Marie-Claude BOUTIN : 14 voix

Mme Marie-Claude BOUTIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée deuxième adjointe au Maire.

- Election du troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu : M. Éric LÉCUYER : 15 voix

M. Éric LÉCUYER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Monsieur le Maire précise que les conseillers communautaires sont les membres du Conseil Municipal désignés dans l'ordre du tableau.

Les membres du Conseil Municipal sont classés dans l'ordre du tableau selon les modalités suivantes : après le maire, prennent rang, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. L 2121-1 du CGCT).

Les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection.

Les membres du Conseil Municipal sont classés dans l'ordre du tableau selon les modalités suivantes : après le Maire, prennent rang, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. L 2121-1 du CGCT).

Les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection.

Emargement des membres présents à la séance :

M. Dominique EYRARD 	Mme Nadine RUELLE 	Mme Marie-Claude BOUTIN 
M. Eric LÉCUYER 	Mme Florence MESSIO 	Mme Dominique SCHAEVERBEKE 
Mme Céline BETHOUART 	M. Nicolas BINOIST 	M. Jean-Baptiste CARON 
M. Pierre FERCHAUD 	Mme Christine BRULE 	M. Gérard ADT 
M. Frédéric SAPART 	Mme Véronique DUQUESNE 	Mme Graziella GRENON 

